

**AUTONOME 28**



Centre-Val de Loire  
Normandie-Limousin

Association type loi 1901

Votre Autonome : la protection professionnelle historique,  
associative, gérée par des militant(e)s bénévoles,  
expérimenté(e)s, **pas une plateforme !**

Vous exercez dans un des départements des régions  
Centre-Val de Loire, Normandie, Limousin.

Membre de



## Bulletin d'adhésion année scolaire 2023-2024

A renvoyer à :

**Autonome 28**

1 rue Chauveau Lagarde  
28000 CHARTRES

Pour toute question :

02.37.34.69.03

06.95.74.36.89

Vous pouvez aussi adhérer  
en ligne par paiement  
sécurisé sur le site:  
Autonome28.fr



Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de Naissance : / /

N° et rue :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel : @

### Etablissement:

Fonction exacte :

Maternelle  Elémentaire  Collège  Lycée  INSPE  Autre

Courriel : @

Nom :

Tél. :

N° et rue :

Code postal :

Commune :

Les conditions générales du contrat souscrit par l'Autonome d'Eure-et-Loir pour la couverture Responsabilité Civile et Accident Professionnel auprès des assurances du Crédit Mutuel sont disponibles à l'Autonome d'Eure-et-Loir ou sur son site internet : [www.autonome28.fr](http://www.autonome28.fr)

Tarif : **42 €** (enseignants, chef d'établissement, IEN...)

**36 €** (non enseignants, enseignants non titulaires, agents administratifs, 1er poste...)

**15 €** (M1, M2, EAP, services civiques...)

Je règle en plusieurs chèques:

Mon attestation d'adhésion me parviendra à l'adresse mail indiquée précédemment.

À une autre adresse : .....@.....

À le : / /

**Signature de l'adhérent(e)**

*En adhérant à l'Autonome, je demande à recevoir toutes les informations me concernant grâce aux données personnelles que j'ai communiquées. J'ai pris connaissance qu'en adhérant à l'Autonome je suis adhérent(e) de l'Union des Autonomes. De ce fait, j'autorise l'Autonome à faire figurer ces informations dans son fichier et ses traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/11/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à l'Autonome.*

*Le capital décès professionnel (30 000 euros) est versé au conjoint, à défaut aux enfants, à défaut aux parents, aux héritiers. Pour définir un (e) autre bénéficiaire, veuillez nous contacter.*